

SEANCE DU 2 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 mai à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

Date de convocation	Le 23/04/2024
Présents	Mmes Jessica GUILLE, Estelle AUGEREAU, Claudine MAILLOU, Clothilde TANNEAU, Mrs Mickaël DUBOIS, Thierry YOU, Franck PELLETIER, Pierre FICHET, Geoffroy LUCQUIAUD
Absents excusés	Mmes Aline KUMANSKI, Isabelle POUPINOT, Delphine MERLIERE Mrs Dimitri MAROT, Alexandre BROUSSARD, Raphaël GOURICHON, Nicolas LARGEAUD
Secrétaire de séance	Mme Jessica GUILLE

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

► 2024-29 Demande de subvention « Solidarité Département Travaux » Travaux de réfection de voirie – Route des Landes :

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de réaliser le projet de travaux de réfection de voirie sur la Route des Landes.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 17 076.50 € HT (20 491.80 € TTC).

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réfection de voirie	17 076.50 €	Département – Solidarité Département Travaux	8 538.25 €
		Autofinancement	8 538.25 €
TOTAL HT	17 076.50 €	TOTAL HT	17 076.50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver le projet de travaux,
- Valider le plan de financement,
- Autoriser M. Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de Solidarité Département Travaux du Département des Deux-Sèvres.

► 2024-30 Demande de subvention « Solidarité Département Travaux » Travaux de réfection de voirie – Route de la Balade :

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de réaliser le projet de travaux de réfection de voirie sur la Route de la Balade.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 11 612.16 € HT (13 934.59 € TTC).

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réfection de voirie	11 612.16 €	Département – Solidarité Département Travaux	1 461.75 €
		Autofinancement	10 150.41 €
TOTAL HT	11 612.16 €	TOTAL HT	11 612.16 €

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver le projet de travaux,
- Valider le plan de financement,
- Autoriser M. Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de Solidarité Département Travaux du Département des Deux-Sèvres.

► 2024-31 Demande de subvention DETR – Agrandissement du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de réaliser le projet d'agrandissement du cimetière de Chail.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 65 674.80 € HT (79 009.76 TTC).

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achat terrain	4 000.00 €	DETR	26 269.92 €
Travaux	61 674.80 €		
		Autofinancement	39 404.88 €
TOTAL HT	65 674.80 €	TOTAL HT	65 674.80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver le projet de travaux,
- Valider le plan de financement,
- Autoriser M. Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de Solidarité Département Travaux du Département des Deux-Sèvres.

► 2024-32 Avis sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques (MH) :

Monsieur le Maire expose que :

- Les objectifs définis correspondent à la volonté de la commune pour la préservation de son patrimoine et de ses paysages.
- L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres a fait une proposition de Périmètre Délimité des Abords.
- Cette proposition de modification du périmètre de protection constitue une réduction significative du périmètre actuel dans l'objectif d'une meilleure adaptation de la protection aux particularités du site et d'un service plus rapide pour l'usager demandeur.

Monsieur le Maire indique que le périmètre des 500 mètres apparaît très étendu et pas toujours légitime mais acceptable.

Il ressort des échanges que le sujet du photovoltaïque est oublié dans les restrictions édictées par les bâtiments de France.

A l'heure où nous avons dû travailler les consciences des habitants pour accepter l'emprise de notre bassin de vie par des sites de production d'énergie renouvelable, il est refusé des permis d'urbanisme à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ce n'est pas cohérent.

Quid des habitants qui ne pourront pas être autonome en électricité et devront dépenser plus d'argent pour avoir accès à l'électricité.

Ce n'est pas équitable.

La commune de Fontvillié propose qu'un amendement aux règles d'urbanisme fasse corriger cette situation inéquitable et incohérente.

► 2024-33 Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites :

Le maire propose au conseil municipal de :

- Art.1 : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 400€ (quatre cents euros) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- Art.2 : Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- Art.3 : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble des propositions ci-dessus.

► 2024-34 Campagne n°2 Stérilisation des chats libres – Renouvellement convention avec SPA :

Suite à la réclamation de plusieurs habitants concernant la divagation de plusieurs chats errants sur la commune, la mairie souhaite mettre en place une deuxième campagne de stérilisation et a pris contact avec la SPA de Niort pour renouveler la convention qui avait été prise en 2022.

Le coût par chat est de 50€ pour la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de 10 chats pour l'année 2024 soit un coût total de 500€, versée sous forme de subvention à la SPA de Niort.

► 2024-35 Rétrocession d'une concession d'une case de colombarium à la commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mme Bon Marie-Laure, titulaire d'une concession d'une case de colombarium n°2 située dans le cimetière communal de Chail a manifesté par courriel, son souhait de rétrocéder cette concession à la commune, à titre onéreux, suite à l'enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contenait.

Cette concession a été acquise le 2 avril 2014 pour une durée de 30 ans, pour la somme de 400 € TTC. Cette concession est libre de toute occupation depuis le 22 avril 2024.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement de la somme de 147.93€ représentant le prix de la concession de colombarium, diminué du temps d'utilisation c'est-à-dire jusqu'au 21 avril 2024 et diminué du tarif du repolissage de la porte d'un montant de 118€ TTC.

Afin de donner satisfaction au concessionnaire, Mr Le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le remboursement de la somme sus mentionnée et à l'autoriser à en signer l'acte correspondant. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

► Informations diverses :

→ Club des Entreprises du Pays Mellois Haut Val de Sèvre :

Mr Le Maire présente le Club des Entreprises du Pays Mellois Haut Val de Sèvre :

Le Club fédère un ensemble de responsables économiques. Il apporte par la solidarité et les échanges une aide constructive à tout projet collectif ou individuel.

Synergie, échanges de savoir-faire, complémentarité, ouverture aux autres secteurs d'activité et aux problèmes de société... sont autant de motifs justifiant cette implication dans une démarche commune de valorisation d'un territoire et de promotion de ses acteurs.

Le Club est un interlocuteur disponible auprès des collectivités territoriales, pouvoirs publics et institutions. Sa participation à tout projet concernant l'évolution de la structure économique du sud Deux-Sèvres s'effectue, dans toute la mesure du possible, dans le cadre du développement durable. Il est un relais d'information pour l'implantation de nouvelles entreprises, lors des reprises et changement de dirigeant, en cas de difficultés dans certains secteurs économiques. L'expérience des adhérents du club constitue dans les limites de leurs compétences un support précieux aux différents projets.

L'adhésion est de 100€ annuelle pour les collectivités de moins de 15 salariés.

Afin que la commune soit représentée, le conseil municipal accepte de valider cette adhésion.

► Commission Communication :

Prochaine brève en cours.

Exposition Ida Grinspan : Les grilles d'exposition ont dû être rapportées.

La commission a fait établir un devis pour l'achat de 9 grilles d'exposition pour un montant 790.56€ TTC.

Le conseil municipal valide cette dépense.

Cérémonies du 8 mai 1945 :

- 10h30 au Monument aux Morts de Chail
- 11h15 à la Stèle du Vieux-Lié
- 11h30 au Monument aux Morts de Sompt

► Commission des fêtes :

Prochaine réunion le 14 mai.

Fête au village : Thème Far West – Voitures anciennes...

14 juillet : Il avait été validé en réunion de commission des fêtes que le 14 juillet se passerait cette année à Chail.

Or les membres présents du conseil municipal ne valident pas le fait que cela se fasse à Chail car la majorité des conseillers municipaux préfèrent largement que les festivités se passent sur le site de la Barbette, site beaucoup plus agréable en cas de fortes chaleurs.


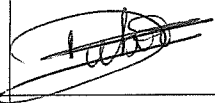


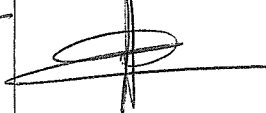


La commission des fêtes doit donc en discuter lors de leur prochaine réunion.

Séance levée à 22h03.

Délibérations prises lors de cette séance :

- 2024-29** Demande de subvention « Solidarité Département Travaux » Travaux de réfection de voirie – Route des Landes
- 2024-30** Demande de subvention « Solidarité Département Travaux » Travaux de réfection de voirie – Route de la Balade
- 2024-31** Demande de subvention DETR – Agrandissement du cimetière
- 2024-32** Avis sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques (MH)
- 2024-33** Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites
- 2024-34** Campagne n°2 Stérilisation des chats libres – Renouvellement convention avec SPA
- 2024-35** Rétrocession d'une concession d'une case de colombarium à la commune

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre ABSENT EXCUSÉ	DUBOIS Mickaël 	FICHET Pierre	GOURICHON Raphaël ABSENT EXCUSÉ
GUILLE Jessica 	KUMANSKI Aline ABSENTE EXCUSÉE	LARGEAUD Nicolas ABSENT EXCUSÉ	LUCQUIAUD Geoffroy 	MAILLOU Claudine 
MAROT Dimitri ABSENT EXCUSÉ	MERLIERE Delphine ABSENTE EXCUSÉE	PELLETIER Franck 	POUPINOT Isabelle ABSENTE EXCUSÉE	TANNEAU Clothilde 
YOU Thierry	